

L'UE et l'Afrique du sud signent un accord de partenariat économique

Source : Link (Africa-EU Partnership) -n°26 - Avril/juillet 2016

Date : Juillet 2016

Cet accord axé sur le développement est le premier de son genre, avec la volonté d'une région africaine de promouvoir l'intégration économique régionale.

L'accord de partenariat économique (APE) avec le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Swaziland - le «groupe APE de la SADC» - est un accord de libre-échange axé sur le développement. L'EPA prend en compte les différents niveaux de développement de chaque partenaire. Il garantit au Botswana, au Lesotho, au Mozambique, à la Namibie et au Swaziland l'accès en franchise de droits et sans contingents au marché européen. L'Afrique du Sud bénéficiera également de l'accès aux marchés, allant au-delà de l'accord bilatéral existant.

En outre, l'accord signé augmente la flexibilité pour les producteurs d'Afrique australe à assembler des produits à partir de composants provenant de différents pays, sans courir le risque de perdre leur libre accès au marché de l'UE. Il prévoit également des mesures de protection, par exemple pour les industries fragiles ou naissantes et pour des raisons de sécurité alimentaire.

Les marchés d'Afrique australe vont s'ouvrir progressivement et partiellement aux exportations de l'UE, de manière asymétrique. Dans le processus de diversification de leurs économies et d'élargissement de leur production, les importations de certains produits sont importants pour ces pays d'Afrique - certaines pièces industrielles, les semences et les machines par exemple.

Les droits d'importation sur la plupart de ces produits dits intermédiaires seront considérablement réduits, ce qui rendra les produits plus facilement accessibles aux entrepreneurs d'Afrique australe.

Pour le marché sud-africain en particulier, un avantage spécifique a été accordé aux producteurs de l'UE exportant des produits traditionnels ayant une réputation internationale - par exemple les vins et les produits alimentaires - qui vont maintenant avoir le droit exclusif d'utiliser en Afrique du sud leurs noms traditionnels ou «indications géographiques».

Pareillement, plusieurs appellations géographiques sud-africaines vont être protégées sur le marché de l'UE, par exemple les différents types de vins sud-africains tels que Stellenbosch et Paarl, ainsi que le thé Rooibos et d'autres produits.

This development-oriented agreement is the first of its kind with an African region pursuing regional economic integration.

The Economic Partnership Agreement (EPA) with Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibia, South Africa and Swaziland – the so-called “SADC EPA group” – is a development-oriented free trade agreement. The EPA takes into account the different levels of development of each partner. It guarantees Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibia, and Swaziland duty-free, quota-free access to the European market. South Africa will also benefit from enhanced market access, going beyond the existing bilateral arrangement.

Furthermore, the agreement signed increases the flexibility of Southern African producers to put together products from components from various countries, without the risk of losing their free access to the EU market. It also provides for a number of protective measures, for instance for nascent, fragile industries or for food security reasons.

The Southern African markets will open gradually and partially to EU exports, in an asymmetric way. In the process of diversifying their economies and broadening production, imports of certain goods are important for Southern African nations – certain industrial parts, seeds and machinery, for instance.

The import duties on many of these so-called intermediary goods will be significantly reduced, making the products more easily accessible to Southern African entrepreneurs.

For the South African market specifically, particular advantage has been granted to EU producers of traditional quality products with a worldwide reputation – for example wines and food products – that will now get the exclusive right to use their traditional names, or ‘geographical indications’, in South Africa. Correspondingly, several South African geographical indications will, from now on, be protected on the EU market, such as different types of South African wine such as Stellenbosch and Paarl, along with Rooibos tea and other products.